

Rapporteur : M. CHENUT

Commission n°4

41 - Finances, Moyens des services

Affectation du résultat de l'exercice 2021 - Budget principal, budget annexe gestion locative bâtiments biotechnologies et budget annexe biodiversité et paysages

Le vendredi 24 juin 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs: Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à Mme BILLARD), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), M. LAPAUSE (pouvoir donné à Mme BRUN), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), M. MARTINS (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3312-6 ;

Expose :

Comme le prévoit la réglementation comptable et budgétaire M52, il convient de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021.

S'il est excédentaire, l'Assemblée délibérante peut l'affecter en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement.

1) Affectation du résultat 2021 du budget principal

Le compte administratif 2021 fait apparaître, après intégration des mouvements réels et d'ordre :

- un excédent de la section de fonctionnement de 161 774 879,31 €,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 113 801 565,31 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un résultat positif au budget principal de 47 973 314,00 €.

Le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068),
- pour le solde en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Aussi, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de 161 774 879,31 € de la façon suivante :

- 113 801 565,31 € à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement,
- le solde de 47 973 314,00 € au financement de la section de fonctionnement.

2) Affectation du résultat 2021 du budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologie

Le compte administratif 2021 du budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies fait apparaître un excédent de financement de la section d'investissement de 66 228,22 €.

Aussi, il est proposé d'affecter cet excédent d'investissement de 66 228,22 € en recettes d'investissement (ligne codifiée 001) du budget annexe.

3) Affectation du résultat 2021 du budget annexe Biodiversité et paysages

Le compte administratif 2021 du budget annexe Biodiversité et paysages fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 10 742 777,09 €,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 2 869 553,17 €.

Après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, il ressort un résultat positif au budget annexe de 7 873 223,92 €.

Aussi, il est proposé d'affecter ce solde de 7 873 223,92 € en excédents de fonctionnement reportés (ligne codifiée 002) du budget annexe.

Décide :

1) Pour le budget principal :

- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 161 774 879,31 € comme suit :
- . 113 801 565,31 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
- . 47 973 314,00 € en excédents de fonctionnement reportés ;

- d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2022 :
 - . 113 801 565,31 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 ;
 - . 47 973 314,00 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002 ;

2) Pour le budget annexe Gestion Locative Bâtiments Biotechnologies :

- d'affecter le résultat d'investissement d'un montant de 66 228,22 € au financement de la section d'investissement du budget annexe ;
- d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2022 : 66 228,22 € en recettes d'investissement sur la ligne codifiée 001 ;

3) Pour le budget annexe Biodiversité et paysages :

- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement d'un montant de 10 742 777,09 € comme suit :
 - . 2 869 553,17 € pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement ;
 - . 7 873 223,92 € en excédents de fonctionnement reportés ;
- d'inscrire les crédits suivants en décision modificative n° 1 2022 :
 - . 2 869 553,17 € en recettes d'investissement au chapitre 1068 ;
 - . 7 873 223,92 € en recettes de fonctionnement sur la ligne codifiée 002.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 5 juillet 2022

ID : AD20220029

Signé électroniquement le mercredi 06 juillet 2022
Pour le Président et par délégation,
Le directeur Assemblée, affaires juridiques et documentation
Vincent RAUT